

Cardinal Pell : une sentence incompréhensible

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Cathophobie](#), [Eglise Universelle](#), [En Une](#), [Episcopat](#)

Date : 24 août 2019

Dans son ensemble, le monde catholique “orthodoxe” aux États-Unis, personnalités et médias confondus, a dénoncé le jugement d’appel rendu par deux juges sur trois contre le cardinal Pell, considéré tantôt comme incompréhensible, tantôt comme tout simplement inique. Dans un court mais ferme [communiqué du 21 août](#) dernier, Bill Donohue, président de la *Catholic League* des États-Unis, offre une synthèse du sentiment dominant chez les catholiques de son pays. En voici la traduction.

Le cardinal George Pell a été aujourd’hui [21 août 2019] reconnu coupable d’abus sexuels sur deux mineurs par la Cour suprême de l’État de Victoria, en Australie. Deux des trois juges de cette cour d’appel ont opiné pour la culpabilité. C’est le plus haut prélat catholique jamais condamné pour un tel crime. Il est aussi le prélat catholique le plus injustement traité dans l’histoire récente.

En 2017, Pell avait été accusé d’abus sexuels sur des mineurs. En septembre 2018, le procès s’était achevé sur un désaccord du jury : son unanimité n’avait pu être obtenue. En décembre, un second procès a reconnu coupable le cardinal. Il vient donc de perdre en appel. Il n’est pas certain qu’il fasse appel auprès de la Cour suprême d’Australie, la plus haute juridiction du pays.

Le procès fait à Pell a dépendu en grande partie du témoignage d’un des deux servants de messe : l’accusateur prétend que lui et son ami furent abusés par le cardinal après

une messe célébrée en la cathédrale Saint-Patrick [de Melbourne] en 1996. La police enquêta sur cette accusation mais ne découvrit rien qui puisse l'appuyer.

Un de ces garçons décéda plus tard d'une surdose de drogue. Toutefois, avant de mourir, il dit à sa mère, à deux reprises, qu'il n'avait jamais été abusé par Pell. Pourquoi cela ne fut-il pas suffisant pour disculper Pell ? Ce seul fait n'était-il pas suffisant pour constituer un doute raisonnable ? Dans son opinion dissidente, le juge Mark Weinberg a signalé que « le plaignant avait tendance à enjoliver certains aspects de son histoire ». Visiblement, son observation n'est pas passée auprès des deux autres juges.

Il y a bien d'autres aspects dans cette épreuve subie par le cardinal Pell, qui démontrent combien il a été injustement traité depuis des années et qui rendent incompréhensible la sentence rendue aujourd'hui. Espérons et prions afin que le Vatican ne rajoute pas sa réduction à l'état laïc. Cela ne ferait qu'ajouter à la litanie des injustices qu'il a dû supporter.

Qu'on se s'y trompe pas : le cardinal Pell n'est pas Theodore McCarrick. Il est en vérité un homme bien qui n'a cessé d'être la victime des tribunaux. L'atmosphère dans l'État de Victoria est depuis longtemps toxique pour les catholiques. Le jugement d'aujourd'hui n'en est qu'un exemple de plus.